

2021

TAXE D'APPRENTISSAGE

ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS, INVESTISSEZ DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS.

AgroSup Dijon est le seul établissement d'enseignement supérieur agronomique proposant des formations technologiques et professionnelles, en présentiel ou à distance, allant du niveau IV (bac professionnel et bac technologique) au niveau I (mastère spécialisé, master, ingénieur).

AgroSup Dijon c'est 2050 apprenants formés chaque année : 850 ingénieurs et masters sur le site de Dijon et 1200 étudiants en bac professionnel, bac technologique et BTS à distance.

La professionnalisation de nos formations est une priorité !

4 domaines d'excellence scientifique :
 - Agronomie, agroéquipements et environnement
 - Agroalimentaire Nutrition - santé
 - Sciences de l'éducation
 - Territoires, développement et espaces ruraux

6 unités de recherche labellisées

100 enseignants-chercheurs

1 Coursus d'ingénieur et 2 spécialités
Ingénieur en agronomie et ingénieur en agroalimentaire

7 Mentions de masters co-accrédités
avec l'Université de Bourgogne ou la COMUE UBFC

1 Mastère spécialisé
accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles

4 Licences pro.

1 Bac Techno.
(formation à distance)

7 B.T.S.
(formation à distance)

4 Bacs pro.
(formation à distance)



100

projets étudiants/an menés en collaboration avec nos partenaires et nos enseignants-chercheurs



500

stages/an en milieu professionnel



50

professionnels participent chaque année à notre forum entreprises



480

entreprises partenaires taxe d'apprentissage en 2020



2

sites de formation :

- AgroSup Dijon
 - AgroSup Dijon enseignement à distance (ex CNPR) - Lempdes

2021

TAXE D'APPRENTISSAGE

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À AGROSUP DIJON ?

DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE LES ÉTUDIANTS ET LE MONDE PROFESSIONNEL

- 80 visites d'entreprises et/ou de voyages d'études/an.
- Participation des étudiants à des salons internationaux : SIAL, SIMA, Agritechnica.

DÉVELOPPER ET SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT ET L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE AU SEIN DE NOS FORMATIONS

- Participation à des concours d'innovation alimentaire (Ecotrophéa, trophée Pasteur).
- Sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat.

ACQUÉRIR DES ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES INNOVANTS

- En 2020 création d'un Agro Lab : lieu d'interactions original centré sur l'innovation pédagogique. Il favorise les regards croisés entre enseignants, chercheurs, étudiants, professionnels, experts et partenaires publics et privés.

FINANCER DES DÉPENSES LIÉES À L'ENSEIGNEMENT, OUVRIR NOS FORMATIONS À L'INTERNATIONAL

- En 2022 : ouverture de la formation ingénieur agronome par apprentissage.
- 200 stages à l'étranger/an.

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE : RÉFORME 2020

Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage, calculées sur 0,68% de votre masse salariale, ont évolué. Le nouveau barème, appelé solde de la taxe d'apprentissage correspond à 13% de votre taxe.

Vous pouvez flécher ces 13% directement à AgroSup Dijon sans passer par un intermédiaire.

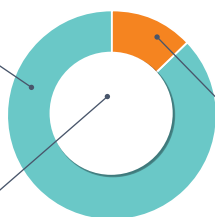
QUOTA

87%

de votre taxe versés à OPCO* de branche

0,68%

de votre masse salariale brute



«BARÈME» OU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

13%

de votre taxe versée en direct à l'établissement de votre choix

OPCO : Opérateurs de Compétences chargés d'accompagner la formation professionnelle.

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE DIRECTEMENT À AGROSUP DIJON ?

PAR CHÈQUE OU PAR VIREMENT

PRÉCISEZ LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Votre numéro de SIRET.
- La mention «Taxe d'apprentissage 2021».

Envoyez votre versement à AgroSup Dijon accompagné du bordereau de versement ci-joint avant le 31 mai 2021

CONTACT

Amélie Gachon

amelie.gachon@agrosupdijon.fr

Tél. 03 80 77 23 81

AGRO
SUP
D I J O N



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Etablissement sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

26, Bd Docteur Petitjean - BP 87999 - 21079 DIJON cedex - France
Tél. : 00 33 3 80 77 25 25

www.agrosupdijon.fr

Membre de :

UBFC
UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

agreenium
l'institut agronomique, vétérinaire & forestier de France